DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM : Restauration des Terrains en Montagne
42 Av. Marcelin BERTHELOT – 38100 GRENOBLE – tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT – 38100 GRENOBLE – tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Equipement
9 Quai CREQUI – 38000 GRENOBLE – tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE St PANCRASSE

zonage en application de l'article R.111-3 du code de l'urbanisme

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 30 OCT. 1989
Pour le Préfet, et par délégation
Le Chef de Bureau,
Mme Christine VIENNET

N° INSEE 443

LEGENDE

Code du département

INONDATIONS

1_1	AB bleu	Zone submersible de fond de vallée	Construction reglementee
1_2	bleu	Zone inondable par ruissellement sur versant	Construction autorisee sous conditions
2		Zone marecageuse	Construction autorisee sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3	violet	Zone de debordement des torrents ou d'affouillement des berges	Construction interdite (sauf conditions particulieres)
4	violet	Zone d'instabilite du lit	Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5_1	orange	Glissements importants	Construction interdite
5_2	orange	Glissements de faible ampleur et terrains de stabilite douteuse	Construction autorisee sous conditions

AVALANCHES-EBOULEMENTS

6_1	rouge	Zone dangereuse	Construction interdite
6_2	rouge	Zone de moindre risque	Construction autorisee sous conditions

EFFONDREMENTS

7		Zone d'effondrements	Construction reglementee

NOTA Construction reglementee = interdite ou autorisee sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Etabli	08 1987	ECHELLE
Dessinateur:	Modifié	08 1988	1 / 10000
	Approuve	198